



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1106

Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation de conventions

Direction des Evénements et Animation

**Rapporteur** : Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1106 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION DE LA FÊTE DES LUMIÈRES 2021 - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES ÉVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 1999, la Fête des Lumières propose pendant quatre nuits autour du 8 décembre des rendez-vous artistiques gratuits dans l'espace public, ainsi qu'une œuvre lumière à portée sociale et caritative autour de la tradition du lumignon.

Concepteurs lumière, équipes artistiques, institutions culturelles, associations socioculturelles, habitants, proposent ainsi pendant la durée de la Fête une programmation riche et variée avec des installations lumineuses, plastiques, interactives et des spectacles poétiques.

**I- La Fête des Lumières en 2021 :**

En 2021, la Fête des Lumières se déroulera du mercredi 8 au samedi 11 décembre et investira le cœur de la ville dans un périmètre central et sécurisé.

Le choix des projets portés par les associations s'appuie sur les fondamentaux suivants : création lumière ; variété du travail lumière avec une approche ciblée sur les objets, installations, mises en lumière architecturales et projections ; projets contemplatifs ou participatifs avec le public ; projets surprenants, poétiques, ludiques (détournements de matériaux ou de l'espace public) ; projets d'expérimentations lumières en lien avec de l'innovation technique ou technologique ; ouverture sur des métiers, techniques, univers variés (éclairage, conception lumière, arts plastiques, design, scénographie...).

De plus, la volonté d'accompagner la jeune création et de développer une véritable « filière lumière » pour développer les jeunes talents, reste intacte et plus que jamais renouvelée, autour de projets esthétiques, conviviaux et festifs.

Enfin, cette année, une attention particulière est portée au jeune public, pour lequel divers projets sont en cours d'élaboration.

A travers la programmation de 2021, les objectifs sont :

- de faire découvrir au public la variété et la richesse du travail sur la lumière avec des projets artistiques accessibles à tous ;
- de favoriser la convivialité, la proximité, l'interactivité, permettant la rencontre entre les lyonnais-es, les artistes et les œuvres ;
- de proposer à la jeune création d'enrichir la programmation artistique à travers une ligne plus hybride en termes de pratiques
- de se rapprocher des institutions culturelles et acteurs lyonnais du secteur, et renforcer les liens de collaboration.

Les projets présentés dans le tableau ci-dessous, proposés par des associations, viennent compléter la première phase de la programmation qui vous a été présentée lors du Conseil municipal du 8 juillet 2021 (délibération 2021/948). Ils ont été retenus pour leur pertinence et leur adéquation avec les orientations et les objectifs de la Fête des Lumières, et se répartissent en deux modules de programmation :

### **Fête des Lumière jouée en cœur de ville, quatre soirs de décembre**

Le premier module est programmé dans le périmètre de sécurité de la Fête des Lumières, durant les 4 soirs du 8 au 11 décembre. Dans ce contexte, deux projets soumis au vote du conseil municipal complètent la programmation :

#### **Les Lumignons du Cœur**

La Ville de Lyon souhaite apporter une dimension caritative à la Fête des Lumières avec l'opération Les Lumignons du Cœur qui permet chaque année aux Lyonnais et aux visiteurs de s'approprier la fête en étant au cœur du dispositif.

Pour l'édition 2021, c'est l'association Gaelis qui sera mise à l'honneur. Le Groupement des Associations et Elus étudiants de Lyon Indépendants et Solidaires a été fondée en 1993 dans le but de fédérer la majorité des associations et des élus étudiants de Lyon. Les membres actifs représentent 26 associations étudiantes issues de grandes écoles et universités lyonnaises aux domaines très variés. Les principaux objectifs de Gaelis sont de promouvoir, représenter, et défendre les droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels des étudiants. L'association propose également aux étudiants tout au long de l'année, des informations utiles, des formations spécifiques, des actions contre l'isolement et la précarité, des animations et rencontres, ainsi que des actions auprès d'associations caritatives.

Très impliquée lors de la crise du Covid-19 auprès des étudiants lyonnais par la distribution de paniers de première nécessité, l'association Gaelis a ouvert une épicerie sociale et solidaire, Agoraé et a pour objectif l'ouverture d'une seconde structure à l'horizon 2022. Plus qu'un « supermarché » à coût très réduit, c'est un lieu d'échanges et de rencontres ouvert à tous, où se déroulent régulièrement des activités variées totalement gratuites.

Dans le cadre de la Fête des Lumière de cette année, le projet consistera à réaliser une scénographie lumineuse au bénéfice de l'association Gaelis place des Jacobins dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement. L'opération permet de placer le lumignon, symbole du 8 décembre, au cœur de la Fête des Lumières. Le public est invité à participer à la mise en valeur du site et du projet associatif par l'installation de lumignons dans la fresque ainsi formée, via l'intervention des bénévoles de l'association. En parallèle à cette manifestation, la Ville de Lyon autorise l'association à sensibiliser le public aux problématiques liées à ses actions et à collecter des dons, notamment par la vente de lumignons. L'intégralité des bénéfices générés par cette vente reviendra à Gaelis : le public participera ainsi à une action de générosité collective.

#### **Les Expérimentations Etudiantes**

Les Grands Ateliers lancent chaque année un appel à idées lumineuses auprès d'étudiants en écoles d'art, d'architecture, de design et d'ingénieurs. La vingtaine de projets lauréats de ce concours reviennent en centre-ville cette année, pour déployer créativité et imagination sur la place Sathonay et ses alentours.

## II- Un module de programmation complémentaire, au-delà des quatre soirs de la Fête

La Fête des Lumières élabore cette année un « Module 2 » (nom temporaire) qui propose de façon complémentaire au « Module 1 » présenté plus haut une programmation plus proche des lyonnais, durant tout le mois de décembre (en dehors des 4 soirs de la Fête, pour des raisons de sécurité).

Ce « Module 2 » se déploie en collaboration avec des acteurs ressources comme des institutions culturelles ou centres hospitaliers, à la rencontre de tous les publics, et favorisant la scène émergente, la pratique artistique amateur et l'éco-conception.

Dans ce cadre, deux propositions artistiques viendront enrichir la programmation :

- « **Lumières** », une scénographie lumière monumentale et participative en résidence aux SUBS, orchestrée par le chorégraphe Jordi Gali,
- Un **spectacle de Sylvain Levrouw** au sein de l'espace d'exposition du centre hospitalier Saint Joseph Saint Luc.

Organisateur	Projet	Dates	Lieu(x)	Cout total du projet en €	Subvention allouée en €
Les Nouvelles Subsistances	« Lumières »  Une scénographie lumière participative en résidence aux SUBS : un projet de création collective réalisé avec et par un public en insertion professionnelle, accompagné par le chorégraphe Jordi Gali et des artisans menuisiers, designers, concepteurs lumière...	14 au 31 décembre	Les SUBS à Lyon 1 <sup>er</sup>	113 400	30 000
Galerie Tator	Spectacle de Sylvain Levrouw  Un projet artistique en collaboration avec la Galerie Tator, installé dans l'espace d'exposition du Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc.	décembre	Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc à Lyon 7 <sup>ème</sup>	13 000	10 000
Fondation pour l'Université de Lyon	Expérimentations étudiantes  Les Grands Ateliers lancent chaque année un appel à idées lumineuses auprès d'étudiant.e.s en écoles	8 au 11 décembre	Place Sathonay et alentours à Lyon 1 <sup>er</sup>	79 868 €	41 000

Organisateur	Projet	Dates	Lieu(x)	Cout total du projet en €	Subvention allouée en €
	d'art, d'architecture, de design et d'ingénieurs. La vingtaine de projets lauréats de ce concours déploieront leur créativité et imagination sur la place Sathonay et à ses alentours.				
Gaelis	Les Lumignons du Cœur  La place des Jacobins sera magnifiée par la réalisation de « jardins » éphémères de lumière composés de « fleurs de lumignons » et de « fleurs de lumières », ainsi qu'un jardin aquatique dans la fontaine centrale. Une mise en lumière du site viendra mettre en valeur la richesse patrimoniale de ce lieu.	8 au 11 décembre	Place des Jacobins à Lyon 2 <sup>ème</sup>	115 000	35 000

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement. L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu lesdites conventions ;

Vu la délibération 2021-948 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- La programmation de la Fête des Lumières 2021 figurant dans le tableau ci-dessus et l'attribution des subventions consécutives, sont approuvées.
- 2- La dépense correspondante, soit 116 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit n° 61756, fonction 023, nature 65748.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET